



## Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis

26, avenue Gabriel Péri - 93120 La Courneuve  
Tél 01 48 37 34 64 Fax 01 48 36 01 56  
E-Mail addeva93@gmail.com

Site Internet: [addeva93.org](http://addeva93.org) Accueil sur Rendez-vous

## JOURNAL D'INFORMATIONS DES ADHÉRENTS N° 16 - JANVIER 2023

Cher(e)s adhérent(e)s et ami(e)s,

**La fin d'année a été difficile pour notre association.** Le décès de notre secrétaire, Henri Boumandil, suivi de peu par celui de son épouse nous ont porté un coup au moral.

Henri, c'était notre soleil ! Sa personnalité généreuse et malicieuse nous manque.

Le 27 septembre dernier, nous lui avons rendu un bel hommage à la Bourse du travail de la Courneuve.

**Nous mettrons un point d'honneur à continuer son combat.**

**Ces derniers mois, nous avons aidé des adhérents à faire valoir leurs droits :** reconnaissance de la maladie professionnelle, majoration du taux d'incapacité, reconnaissance du préjudice d'anxiété... Avec des succès.

Les combats contre l'amiante dans les écoles se poursuivent.

Les cancers de l'ovaire et du larynx vont faire l'objet d'un nouveau tableau de maladies professionnelles (30 ter), comme le demandait l'Andeva.

**Le 17 février** une réunion nationale des associations locales affiliées à l'Andeva sera consacrée au suivi médical des personnes exposées à l'amiante. La réglementation a changé. Ce sera un moment d'échanges et de formation sur la question.

La lutte continue.

**Fin février**, Nassera HAMIDI, notre fidèle secrétaire prendra une retraite bien méritée, tout en continuant à donner un peu de son temps à l'association comme bénévole. **À partir de mars**, c'est Wendy Issa qui prendra la relève, après une formation sur le tas de six mois, en tandem avec Nassera.

**Le 18 mars, nous nous retrouverons à l'assemblée générale de l'Addeva 93**, avec deux invités exceptionnels pour nous parler de la recherche sur le mésothéliome. **RETENEZ BIEN CETTE DATE**

**Fin juin**, une délégation de l'Andeva se rendra à Lille au congrès de l'IMIG qui réunit des experts de tous les pays pour faire le point sur les traitements du mésothéliome.

L'Addeva 93 est et restera toujours à vos côtés.



**Le Président :**  
**Alain BOBBIO**

## L'équipe de l'Addeva 93 vous présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle !

Que chacun et chacune d'entre vous puisse garder ou retrouver la meilleure santé possible  
et profiter de la vie

Que nous puissions, ensemble, contribuer à construire une société fraternelle,  
basée sur la solidarité, l'entraide, le respect de la santé et de la vie humaine.

## Un nouveau visage à l'ADDEVA93



Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle Wendy Issa. Je suis nouvelle secrétaire à l'Addeva93.

En effet, j'ai été embauchée en septembre dernier comme secrétaire en vue du départ à la retraite de Nasséra Hamidi l'actuelle secrétaire administrative, fin février.

Sensible au bien-être des autres et aimant le contact, j'ai déjà travaillé dans le milieu associatif en tant qu'agent d'accueil et secrétaire.

Depuis quelques mois je suis en doubles commandes avec Nasséra, cela m'a permis de faire connaissance avec les adhérents et de mettre un visage sur les dossiers.

Les diverses rencontres avec les adhérents et leurs familles sont des moments d'échanges et de convivialité que j'apprécie particulièrement.

Cela m'a également permis de développer des qualités d'écoute, de patience, que je mets maintenant au service des adhérents pour leur apporter un soutien moral et une aide dans leurs démarches administratives.

En intégrant l'Addeva93, j'ai pu découvrir une équipe chaleureuse et dévouée, toujours disponible et déterminée à aider les victimes de l'amiante ainsi que leurs familles dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits.

De jour en jour, je m'aperçois de l'étendue de cette activité et des compétences qu'elle nécessite mais mes compétences professionnelles, mon organisation ainsi que

les formations que j'ai reçues, celles à venir et la présence de toute l'équipe me réconfortent dans l'idée que ce domaine de travail me correspond et que dans quelque temps, je serai en mesure de répondre à vos demandes.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.

Wendy

## Préjudice d'anxiété: Sanofi chimie condamnée

Huit anciens salariés de l'usine SANOFI de Vitry sur Seine dans le Val de Marne viennent d'obtenir la reconnaissance par la Cour d'Appel de Paris de leur "préjudice d'anxiété".

C'est l'aboutissement de 10 années d'une procédure judiciaire qui avait d'abord commencé en 2013 au Tribunal des Prud'hommes de Créteil. Le juge départiteur avait rejeté cette demande car l'usine de Vitry ne figurait pas sur la liste des établissements classés amiante. La Cour d'Appel de Paris confirmait cette décision toujours pour le même motif.

Mais durant toutes ces années, la jurisprudence a évolué sous la pression des associations et des collectifs de salariés ou retraités, comme celui des mineurs de Lorraine et, en 2019, il devenait alors possible de demander réparation du préjudice d'anxiété pour exposition aux produits dangereux, dont l'amiante, même dans le cas d'établissements non classés.

C'est donc logiquement que la Cour de Cassation infirmait le premier jugement en 2020 permettant ainsi à la Cour d'Appel de Paris saisie une seconde fois, de condamner SANOFI CHIMIE pour "n'avoir pas respecté l'obligation de sécurité lui incombant" concernant l'exposition des salariés aux poussières d'amiante entraînant ainsi un préjudice d'anxiété et le versement d'une indemnisation de 77000 euros au total.

Cette action juridique a été menée depuis le début en concertation avec l'Addeva 93 et le soutien opiniâtre et efficace de Maître Elisabeth Leroux du Cabinet Teissonnière.

Nous avons appris il y a quelques jours que SANOFI renonçait à se pourvoir en Cassation.

## Informations sur quelques dossiers traités en 2022

C'est le taux d'incapacité (IPP) qui sert de base à la caisse primaire pour le calcul du la rente ou du capital qui indemnise une maladie professionnelle. Si l'on estime que ce taux est insuffisant, il ne faut pas hésiter à le contester en justice. Quelques exemples :

**Monsieur G** : La CPAM fixe un taux d'IPP à 5% pour des plaques pleurales. Il conteste ce taux devant le tribunal judiciaire (TJ). Un expert propose de remonter ce taux à 20%. Le tribunal s'en tient à 10%. C'est encore trop pour la CPAM qui conteste. Le 9 novembre 2022, la cour d'appel reste à 10%.

**Monsieur R**. La CPAM lui attribue un taux de 15% pour des lésions pleurales. Son état de santé s'aggrave. La CPAM n'en tient pas compte. Sur les conseils de l'Addeva il saisit le tribunal judiciaire de Paris qui ordonne une expertise. Le tribunal judiciaire retiendra le taux de 50% proposé par l'expert.

Monsieur R rencontre les mêmes difficultés avec le Fiva qui voudrait en rester à 15% alors que l'expert qu'il a lui-même désigné propose 60% ! La Cour d'appel de Paris est saisie. Le Fiva fait alors une nouvelle proposition plus élevée qui sera acceptée. Elle satisfait Monsieur R qui se désiste de la procédure.

**Monsieur H**. est reconnu pour une maladie « hors tableau » en avril 2015. Le médecin conseil fixe le taux d'IPP à 30%. Après relecture du dossier médical le Dr PRIVET évalue le taux à 55%. M. H. a contesté ce taux auprès du TGI qui ordonne une expertise. L'expert fixe le taux à 50%. Le jugement ordonne à la Caisse d'appliquer cette décision. Elle saisit la Cour d'appel, avant de prendre finalement la décision de se désister.

Le calcul du montant de la rente doit, lui aussi, être parfois contesté :

**Monsieur L**. reconnu en maladie professionnelle en septembre pour un cancer broncho-pulmonaire, réalise que sa rente est calculée sur le salaire minimum et non sur le salaire réel. C'est pour lui une perte importante. Il demande un recalcul à la CPAM qui maintient sa position. Le Tribunal judiciaire de Pontoise est saisi. Une audience est prévue en avril prochain.

En parallèle, il engage la procédure de FIE (faute inexcusable de l'employeur).

\* \* \*

**Après un décès, la rente du conjoint survivant peut avoir été mal calculée :**

**Monsieur P**, dont l'épouse a fait reconnaître son mésothéliome en maladie professionnelle et la faute inexcusable de l'employeur, aurait dû toucher 100% du salaire de référence de son épouse revalorisé la CPAM ne lui verse que 60%. Il engage une action, en première instance, puis en appel puis en cassation qui renvoie le dossier en appel. Après 6 années de procédure, il va rentrer dans ses droits et touchera 100% du salaire, avec un correctif rétroactif.

\* \* \*

**Sans les conseils de l'Addeva 93, combien d'entre eux se seraient découragés, alors qu'ils étaient dans leur bon droit ?**

\* \* \*

### L'association a besoin de votre soutien pour vivre

Sans vos cotisations et vos dons, elle ne pourrait continuer à répondre aux demandes d'autres victimes de l'amiante et d'autres familles qui ont tant besoin de notre soutien moral et de notre aide dans leurs démarches.

**L'Addeva 93 vous aide. Vous pouvez aider l'Addeva 93 :**

**En versant votre cotisation de 45 euros**

Merci de remplir le bulletin d'adhésion ci-joint et de nous le renvoyer.

**En faisant un don**

Merci à tous ceux qui ont fait un geste pour aider l'Addeva 93 à vivre. Merci à ceux qui ont été généreux après avoir été indemnisés ou avoir gagné une action en justice.

**Les dons à l'association ouvrent droit à des réductions d'impôts.**

Nous savons que beaucoup d'entre vous vivent des situations très dures du fait de la maladie ou du deuil. Ils trouveront toujours à La Courneuve une main tendue, un accueil chaleureux, une écoute et un soutien pour leurs démarches.

## Deux invités exceptionnels à la prochaine AG de l'ADDEVA 93

La prochaine assemblée générale de l'Addeva 93 aura lieu le samedi 18 mars. Cette année, elle sera placée sous le signe de la recherche sur le mésothéliome, avec deux invités exceptionnels :



**Véronique Fresnel Robin**, 51 ans, rêvait de faire une traversée de la Manche pour rendre hommage à son père décédé d'un mésothéliome et pour collecter des sous pour les recherches sur cette maladie menée dans le service du Arnaud Scherpereel au CHU de Lille. Elle a accompli cet exploit le 20 septembre dernier. Partie des côtes anglaises vers 4 h 30 du matin, elle est arrivée 16 h 43 plus tard. Elle a parcouru 42 kilomètres en tout.



**Eric Wasielewski** : ingénieur hospitalier. Il fait partie de la Direction de la Recherche et de l'Innovation du CHU de Lille. Il coordonne l'activité de recherche clinique au sein du Service de Pneumologie et Oncologie Thoracique du CHU dirigé par le Professeur Arnaud Scherpereel. Il est également administrateur national du réseau expert NETMESO pour la prise en charge du mésothéliome pleural malin.



L'hommage rendu à Henri Boumandil le 27 décembre 2022 à la Bourse du travail, a rassemblé un grand nombre de personnes. Au 1er rang sa famille dont Ginette, son épouse, qui nous a quitté le 26 décembre 2022.